



Campagne Rapport Social Unique (RSU) 2020

Préparer les éléments nécessaires à la réalisation du rapport social unique



Pour la partie « collectivité »

- Les coordonnées de la personne en charge du RSU 2020
- Le numéro de SIRET
- Le nombre d'habitants, sur classement, le cas échéant
- Les horaires d'ouverture
- Les effectifs
 - Les titulaires et contractuels sur emploi permanent au 31/12/2020
 - Le nombre de titulaires à temps complet
 - Les contractuels sur emploi non permanent (CDD, intérimaires CDG, apprentis)
 - Le nombre d'arrivées et départs définitifs, tout type de statut, en 2020
 - Présence ou non d'un BOETH
- Repérer si les éléments suivants ont été mis en place :
 - charte du temps (temps de travail et cycle de travail spécifique)
 - Compte Epargne Temps (CET)
 - télétravail
 - entretiens spécifiques (avant / après congés)
 - congés supplémentaires accordés à l'ensemble des agents
 - procédure de contrôle « arrêts maladie », maintien prime Congé Maladie
 - Période de préparation au reclassement
 - adhésion à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie
- Les coûts de formation
 - CNFPT, Autres organismes
 - Les déplacements liés aux formations
- Les actions liées à la prévention (formation et dépenses)
 - Les visites des médecins de prévention
 - Les documents et démarches de prévention
 - L'existence d'acte de violence, harcèlement...
- Le compte administratif 2020
 - Les dépenses de fonctionnement
 - Les dépenses de personnel (chap 0.12)
 - Le montant des rémunérations brutes annuelles, RIFSEEP, primes, NBI par statut
 - L'indemnisation chômage (convention ou non avec l'UNEDIC)
 - La participation financière aux contrats de protection sociale complémentaire et/ou prévoyance
 - Les subventions versées au comité d'œuvres sociales
 - Les prestations servies directement par la collectivité
 - Les marchés « handicap »

Pour la partie « agent »

- Civilité (Nom, Prénom, sexe, date de naissance (m/a))
- Le fichier carrière :
 - La date d'entrée dans la collectivité et sur emploi permanent
 - Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur 2020 (sauf si pré-remplissage via N4DS / DSN)
 - Le mode de recrutement
 - Le niveau de diplôme, le métier CNFPT
 - Statut : catégorie hiérarchique, filière, cadre d'emplois, grade, échelon
 - Le type d'emploi : statutaire, contractuel
 - L'agent a-t-il un handicap ? Lequel ?
 - L'avis d'inaptitude dans l'année 2020
 - L'agent est-il détaché ? et si oui dans quelle structure ?
 - Position statutaire particulière
 - Le Télétravail
 - Les Validations des Acquis et de l'Expérience (VAE)
 - Bilans de compétences
 - Congés de formation
 - Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- Le fichier formations :
 - Nombre de journées
 - Organismes de formation
 - Nombre d'heures pris sur l'année 2020
- Le nombre de jours d'absence et les motifs :
 - Congé maladie
 - Congé paternité ou adoption paternité
 - Accident de travail / de trajet
 - Congés pour maladie professionnelle
 - Grève
 - Absences syndicales
 - Allocation temporaire d'invalidité
 - Autres motifs
- Compte Epargne Temps (CET)
 - Nombre de jours accumulés, utilisés, donnés au bénéfice de proches, indemnisés
- Le nombre d'heures rémunérées, les heures supplémentaires ou complémentaires
- Le nombre d'accidents de trajet, accidents de travail, maladies professionnelles et le nombre de jours d'arrêts, (RASSCT)